

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

- lundi 26 juillet 2010 -

Le Conseil Municipal, convoqué par Mr B. Ph. LACOSTE, Maire de SAINT MAGNE, s'est réuni sous sa présidence, en **session ordinaire** le lundi 26 juillet 2010 à 18h30 en Mairie.

Tous les Conseillers Municipaux sont présents à l'exception de Messieurs SANDRET – DEBAT-CLEMENT et Melle DEYCARD.

Le procès-verbal de la réunion du 08 juillet 2010 a été signé par les Conseillers présents.

Mme Francine ROBINEAU est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Exercice du droit de préemption urbain

Lors de la séance du Conseil Municipal du 08 juillet 2010, le Conseil Municipal à l'unanimité a souhaité visiter un immeuble en vente figurant au cadastre communal sous les références C71p et C72 en vue d'exercer ou non son droit de préemption urbain. Le bâtiment situé sur ce parcellaire a été pendant très longtemps café-restaurant puis ensuite épicerie.

Ce faisant, le Conseil Municipal voulait étudier la faisabilité de créer sur la Commune une activité de bar-restaurant sachant que depuis plusieurs années les deux bars restaurants qui existaient sur la Commune ont cessé leur activité. En ce sens, la Commune a d'ores et déjà racheté auprès d'un mandataire liquidateur une licence IV.

Le 16 juillet, le Conseil Municipal a visité l'immeuble considéré et le service France Domaine a été saisi pour une estimation de cette propriété. France Domaine a fait connaître cette estimation, en correspondance avec le prix demandé par le vendeur, le 26 juillet.

Le Conseil Municipal s'est réuni le 26 juillet pour décider d'exercer ou non le droit de préemption urbain sur cette propriété.

Décision : Le Conseil Municipal surseoit à la prise de décision et se réunira à nouveau à cet effet le 02 août 2010. Il décide qu'avant cette date le parcellaire communal jouxtant la propriété du vendeur sera arpenté le 28 juillet 2010 par la Cabinet LABORDE-LANSARD, géomètres à Le Barp.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H00.

LACOSTE	OCTON	JACQUELIN	MONTAGNE
DEROBERT	DEBAT	ROBINEAU	CLEMENT
CHIARAMI	ROUGÉ	GARCIA	AMBLARD
DEYCARD	SANDRET		